

Si ce service correspond à ce que vous souhaitez pour le parrainage de votre enfant, n'hésitez pas à nous contacter.
Ce service est gratuit.



QU'EST-CE QUE LA LAÏCITÉ ?

La Laïcité n'est en aucune façon un substitut à la religion. Si elle reste vigilante à ce que la place des Eglises dans la société n'interfère pas avec les centres de décisions démocratiques, ses champs d'action sont éloignés d'un combat contre les cultes. En se battant pour la liberté, elle milite aussi pour la liberté de chacun à adhérer à la religion ou la philosophie de son choix.

Le CENTRE D'ACTION LAÏQUE (CAL) est aujourd'hui essentiellement un activateur d'idées progressistes au service de la cohésion de la société. La Laïcité rassemble en rappelant les valeurs universelles qui rapprochent les peuples et les individus: l'égalité concrète des chances et des droits, la solidarité, la promotion de l'interculturalité, la solidarité entre les personnes et entre les peuples, le droit de chacun à disposer de lui-même...

Contact

Centre d'Action Laïque de la province de Luxembourg

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Tél. : 061/22 50 60
courrier@cal-luxembourg.be

LIBRAMONT

Rue de l'ancienne Gare, 2 à 6800 Libramont
Tél. : 061/22 50 60

ARLON

Rue Godefroid Kurth, 11 à 6700 Arlon
Tél. : 063/23 05 00

HAMPTEAU

Rue de La Roche, 51A à 6990 Hampteau
Tél. : 084/38 71 29

VIRTON

Aux Dominos, rue Croix-le-Maire, 2 à 6760 Virton
Tél. : 063/23 05 00

www.cal-luxembourg.be
www.laiciteluxembourg.be



Le parrainage

Laïque

Le parrainage

Laïque

Les rites de passage ont existé de tout temps, dans toutes les civilisations. Ils célèbrent les moments importants de la vie : la naissance, le passage de l'enfance à l'adolescence, le mariage et la mort. La laïcité n'échappe pas à cette règle : elle aussi vous propose des cérémonies pour donner du sens à ces passages fondamentaux de la vie. Elles se construisent avec vous, en fonction de vos attentes et de vos désirs, selon vos propres critères et dénuées de référence religieuse.

Le parrainage laïque fait partie de ces cérémonies. C'est la présentation de l'enfant à la Cité. Le parrain et la marraine s'engagent à soutenir l'enfant en toutes circonstances et à respecter sa liberté individuelle dans ses choix futurs. Cette cérémonie est le moment opportun pour souligner les valeurs que vous, parents, souhaitez transmettre à votre enfant, le rôle du parrain et de la marraine dans son parcours ou, encore, votre attachement aux valeurs de la laïcité.

Avec l'aide d'un représentant laïque, vous concevez la cérémonie au travers de textes, de témoignages, de musiques...

Une cérémonie unique et originale exprimant l'amour que vous portez à votre enfant et l'orientation que vous souhaitez donner à sa vie.



Les étapes du service

Une cérémonie de parrainage est accessible à tout enfant, quel que soit son âge. Elle est préparée au travers de rencontres avec les parents. Les rencontres préparatoires peuvent avoir lieu au *CAL/Luxembourg* ou dans le lieu de vie de la famille. La cérémonie se déroule à une date et dans un lieu choisis par les parents.

La prise de contact

Suite à une demande émanant de la famille, le représentant laïque rencontre les parents de l'enfant à fêter et précise avec eux leur demande par rapport à la cérémonie, ainsi que leurs motivations.

La construction de la cérémonie

Les parents, le parrain et la marraine construisent la cérémonie (choix des textes, des musiques, des lectures...) avec le représentant laïque. Que ce soit pour le contenu, le déroulement ou le lieu, la famille dispose d'une grande liberté de choix.

La cérémonie

Le représentant laïque du *CAL/Luxembourg* est présent le jour du parrainage et fait office de maître de cérémonie.

Les infos pratiques

- Ouvert à tous les enfants, quel que soit leur âge, y compris aux frères et sœurs non encore parrainés ;
- 2 à 5 rencontres avec les parents, le parrain, la marraine et un représentant laïque à domicile ou dans les locaux du *CAL/Luxembourg* ;
- La cérémonie a lieu à une date et un lieu choisis par les parents ;
- Un carnet souvenir peut être réalisé par le *CAL/Luxembourg* (prix coûtant) ou par les parents ;
- Un acte de parrainage est remis aux parents, au parrain et à la marraine ainsi qu'à l'enfant.

